



## AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIE POUR UNE PERSONNE MAJEURE

Entre : Mme, Mlle, Mr \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Dénotmé(e) ci-après le « MODÈLE »

né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Et : Mr Laurent MADELON, PDG de la société LAURENT MADELON - UNITÉ DE CRÉATION  
dont le siège est situé à : 115 voie Albert Einstein - Parc d'Activités Alpespace - 73800 Francin - France  
Dénotmé ci-après le « DIRECTEUR DE PUBLICATION »

### Article 1 : Cession des droits

Par le présent contrat, le MODÈLE cède au DIRECTEUR DE PUBLICATION  
les droits qu'il détient sur son image et ce, À TITRE PERMANENT.

En conséquence, le MODÈLE cède au DIRECTEUR DE PUBLICATION le droit de fixer,  
reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées  
dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité  
sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique, ...) et intégrées à tout autre  
matériel (photographies, dessins, illustrations, peintures, vidéos, animations, ...) connus et à venir.

Les photographies pourront être exploitées en France et dans le Monde.

Il est attendu que Le DIRECTEUR DE PUBLICATION s'interdit expressément une exploitation  
des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du MODÈLE, et une diffusion  
sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Le MODÈLE reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image  
ou de son nom.

### Article 2 : Rémunération et durée du contrat

Le MODÈLE confirme que, quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion,  
il ne sera versé aucune rémunération en contrepartie.

Cette clause est définitive et le MODÈLE reconnaît être entièrement rempli de ses droits  
et exclut donc toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

Le présent contrat est conclu pour la durée de la propriété littéraire et artistique afférente  
aux photographies, intégralement ou par extraits.

### Article 3 : Droits applicables et juridictions

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat sera  
exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Foix en droit français.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

LE MODÈLE

LE DIRECTEUR DE PUBLICATION